



CEREALES :

Reprise des observations CEREALES pour la campagne 2024-2025 : pensez à enregistrer vos parcelles sur Vigicultures.

COLZA :

Pucerons verts : observations en progression – l'avancée des stades limite le risque.

Limaces : une pression modérée, à surveiller dans les parcelles en retard. Vers la fin du risque.

Altises adultes : A surveiller dans les parcelles n'étant pas encore au stade 4 feuilles – vers la fin du risque.

MAÏS :

Bilan des captures de chrysomèle du maïs.

CEREALES

A destination des observateurs :

- ☞ **Changement de version de l'outil Vigicultures, nous passons à la version 2.0**
- ☞ Le lien pour se connecter : <https://beta.vigicultures.fr>
- ☞ Le lien vers [un guide d'utilisation](#) : seule la partie « Observateurs » vous concerne
- ☞ Si vous avez besoin de matériel spécifique (plaques engluées, pièges à limace) : merci de revenir vers l'équipe filière céréales.

Blé et Orge d'hiver : 2 parcelles enregistrées cette semaine en pré- semis dans l'Oise et dans l'Aisne.

DECALAGE DE LA DATE DE SEMIS: une technique alternative!

Il est fortement conseillé de décaler la date de semis autant que possible.

Le décalage de la date de semis est un levier incontournable dans :

- ☞ **la gestion des graminées** (vulpins et ray-grass essentiellement),
- ☞ **la diminution du risque de jaunisse nanisante de l'orge** transmis par le puceron *R. Padi.* ,
- ☞ **la diminution du risque des maladies et de la verse** . Pour rappel, des céréales trop développées avec une biomasse trop importante **entraînera un risque élevé sur le printemps !**

Vigilance également à bien respecter les créneaux de semis de chaque variété !

OBSERVATIONS ET PIEGEAGES AVANT SEMIS

LIMACES : afin d'évaluer le risque avant semis, les piégeages se réalisent dès l'interculture !

Il est recommandé de mettre en place un suivi par piégeage au moins 3 semaines avant le semis et de poursuivre les observations jusqu'à la fin du stade sensible (3-4 feuilles de la céréale).

Rappel du protocole :

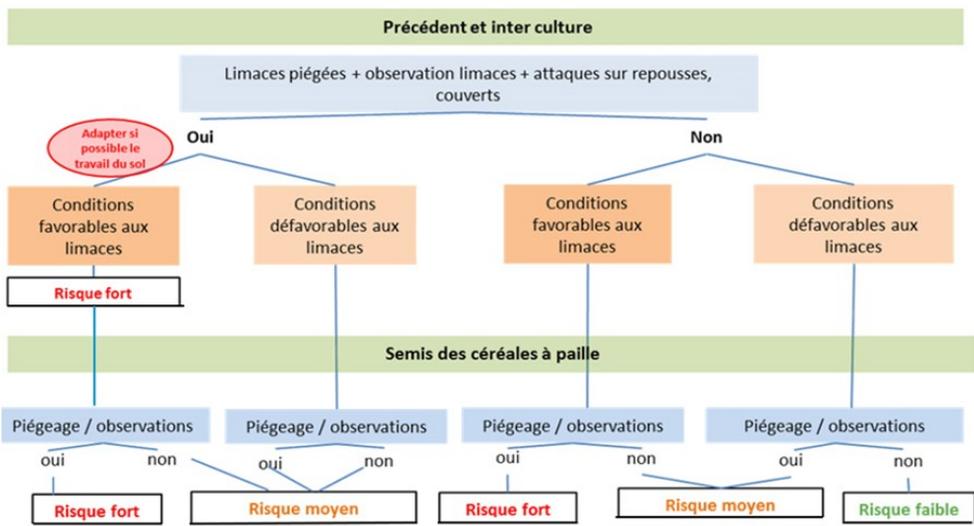
- ☞ Disposer la veille **4 pièges humidifiés de 50* 50 cm** (=1m²) éloignés d'au moins 5 m les uns des autres, sans appât en dessous, face aluminium du piège visible ;
- ☞ **Poser le piège la veille et relever le lendemain ;**
- ☞ **Enregistrer le nombre de limaces capturées / m²** : limaces grises adultes, jeunes (<=1cm) ; limaces noires adultes, jeunes (<1 cm) ; limaces autres adultes et jeunes (<=1cm) ;
- ☞ **Avant chaque nouvelle estimation, déplacer les pièges** de quelques mètres pour l'observation suivante **en les ré humidifiant.**

Dans les situations à risque, il est nécessaire de faire baisser les populations par un travail du sol pendant l'interculture (déchaumage par exemple) avant d'envisager un semis qui serait trop difficile à protéger.

Règles de décision de la protection des céréales à paille contre les limaces (projet CASDAR RESOLIM)

Avant le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées, si des attaques sur repousses sont visibles dans le précédent ou l'interculture et si les conditions climatiques sont favorables à leur activité.

Après le semis : le risque est fort si des limaces sont piégées/observées et si les conditions climatiques étaient favorables à leur activité avant le semis.



Limaces grises sous piège (M. LHEUREUX CA80, archive 2022)

PUCERONS ET CICADELLES:

Le suivi sur plaque engluée avant la levée des céréales permet de détecter très tôt l'arrivée des pucerons et des cicadelles, dont les attaques précoces sur les premiers semis sont potentiellement les plus dommageables.

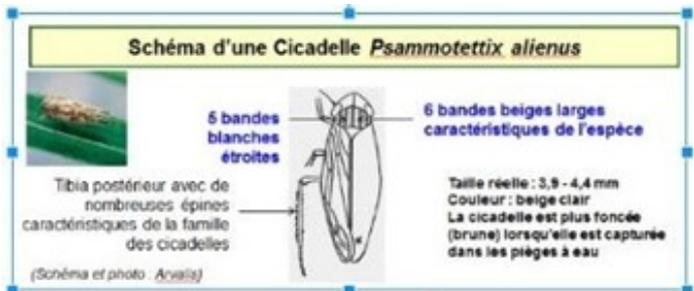
Rappel du protocole :

- ☞ **Plaque chromatique jaune engluée format A4**
- ☞ Pose inclinée à plus de 24 ou 36 m du bord de la parcelle
- ☞ **Notation : 1 fois par semaine**

Cicadelles *Psammotettix alienus*

Avec l'impossibilité d'identifier *Psammotettix alienus* sur plante, le seuil indicatif de risque repose sur l'observation sur plaque jaune (format A4) à positionner dès le semis et se situe à 30 captures par semaine.

On distingue l'espèce *Psammotettix alienus* à l'aide d'une petite loupe grâce à la présence de 5 bandes blanches sur le dessus de l'animal au niveau du thorax. La couleur générale n'est pas discriminante, il existe en effet de nombreuses autres espèces de couleur « fauve ».



Cicadelle *Psammotettix alienus* (C. GAZET CA59/62 ; archive 2020)

Puceron *Rhopalosiphum padi*

Le piégeage avec les plaques engluées est un indicateur d'activité des pucerons, **qui permet de dater l'arrivée des premiers vols en parcelles mais le seuil indicatif de risque se définit par observation sur plantes.**



BLE : Puceron *Rhopalosiphum padi*
(M. LHEUREUX CA80, archive 2022)



ORGE D'HIVER : puceron *Rhopalosiphum padi* ailé et aptères (L. LEGRAND CA60, archive 2023)

COLZA

Stades:

26 parcelles sont renseignées cette semaine.

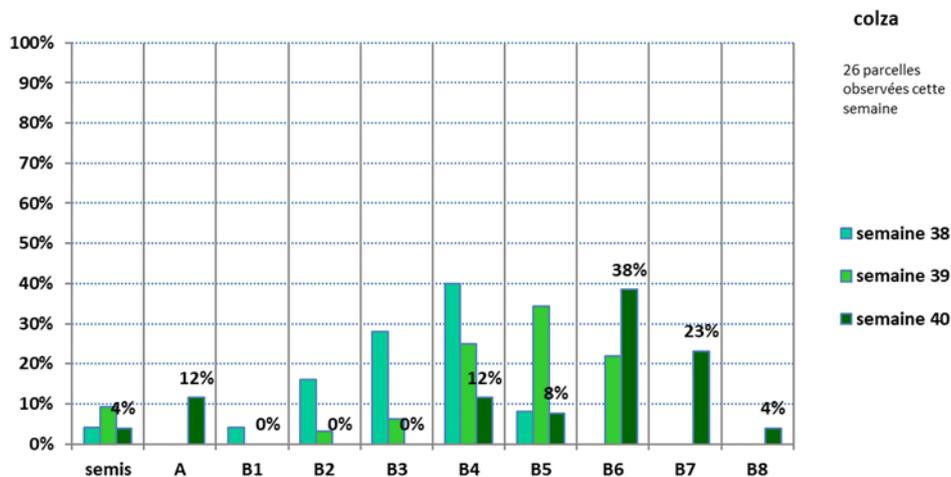
Les stades sont assez étalés et se répartissent en :

- ⇒ 4% au stade semis,
- ⇒ 12% au stade Cotylédons
- ⇒ 12% au stade 4 feuilles,
- ⇒ 46% au stade 5 à 6 feuilles
- ⇒ 27% au stade 7 à 8 feuilles



Parcelle au stade 7-8 feuilles
M.Roux Duparque (CA02)

Evolution des stades (en pourcentage des parcelles observées)



16% des parcelles sont encore à des stades sensibles aux dégâts de limaces et aux altises adultes.

73% des parcelles sont sensibles aux pucerons verts.

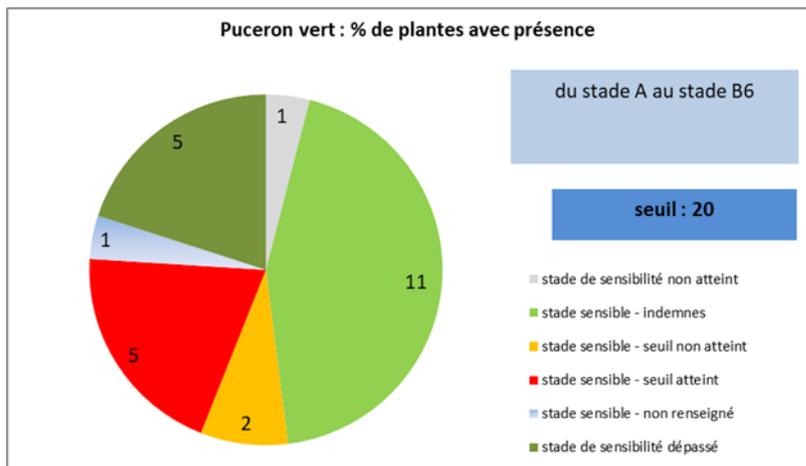
PUCERONS VERTS: observations en progression – l'avancée des stades limite le risque.



Des pucerons sont observés dans 10 parcelles du réseau avec 7 à 100% de plantes porteuses. 5 parcelles dépassent le seuil indicatif de risque.

Le virus de la jaunisse du navet (TuYV) peut être transmis par les pucerons verts. **En présence de ces pucerons, si la variété de colza est résistante à la jaunisse (TuYV) ou si le colza a dépassé le stade 6 feuilles à l'arrivée des pucerons, le risque de jaunisse est faible.**

Seuil indicatif de risque : 20% des plantes porteuses de pucerons durant les 6 premières semaines de végétation (soit jusqu'au stade 6 feuilles environ)



LIMACES: une pression modérée, à surveiller dans les parcelles en retard. Vers la fin du risque.



6 parcelles notent des dégâts avec 1 à 20% de surface foliaire détruite. Ponctuellement, les dégâts ont entraîné des ressemis.

Evaluation du risque: se reporter au BSV précédent.

Période de risque: depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

ALTISES ADULTES: A surveiller dans les parcelles n'étant pas encore au stade 4 feuilles – vers la fin du risque.



Des grosses altises sont piégées dans 15 parcelles, avec de 1 à 25 individus.

Des morsures d'altises sont observées dans 6 parcelles, avec de 2 à 80% des plantes atteintes et une moyenne de 30 %. 4 parcelles présentent des surfaces foliaires détruites sur 1 à 5 %.
Aucune parcelle n'atteint le seuil de risque sur les deux critères.

Les conditions climatiques actuelles (température et vent) ne sont pas favorables au vol. L'évolution est tout de même à surveiller dans les parcelles n'ayant pas atteint le stade 4 feuilles.

Seuil Altises : 80% des pieds avec morsures ET 25% de surface foliaire détruite*

* Plus que le seuil, la vitesse d'accumulation des dégâts et la vitesse de croissance de la culture sont les critères à prendre en considération, quasiment au jour le jour pour bien appréhender le risque

AUTRES RAVAGEURS :

Des **larves de tenthrèdes** sont observées sur plante dans 6 parcelles avec 5 à 20% de surface foliaire détruite. Les dégâts de tenthrèdes sont souvent localisés à la parcelle et impressionnant, le suivi de l'avancée des dégâts est important afin d'évaluer le potentiel risque.

Seuil indicatif de risque : présence de larves de tenthrède sur feuilles avec dégâts supérieurs à 25% de la surface foliaire du stade levée au stade 6 feuilles du colza.



Larve de tenthrède
M.Roux-Duparque (CA02)

MAÏS

Suivi du vol de la chrysomèle du maïs :

La chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*) est un petit coléoptère de 5 à 7 mm de long dont les élytres sont plutôt unicolores d'un noir intense pour le mâle et présentent une alternance de bandes noires et jaunes pour la femelle.

La chrysomèle des racines du maïs est un insecte invasif originaire d'Amérique introduit en Europe centrale au cours des années 90. Elle est présente en France depuis 2002. Elle est désormais considérée comme durablement implantée dans les régions Rhône-Alpes et Alsace.

Ce coléoptère **n'est plus un organisme de quarantaine depuis 2014**, les parcelles sur lesquelles il est détecté ne sont donc plus soumises à des mesures de lutte obligatoire.

Les larves provoquent les dégâts les plus dommageables. Les symptômes sont répartis par foyers dans les parcelles, avec des racines coronaires dévorées, provoquant une verse typique de tige courbée en col-de-cygne avec la présence d'épis lacuneux qui sont souvent un signe de stress hydrique provoqué par l'absence de racines. Les adultes peuvent aussi provoquer des symptômes sur la plante au moment de la floraison, en consommant des soies voire des grains au sommet de l'épi.



Chrysomèle des racines de maïs : individu femelle (droite) et mâle (gauche).
(source : BSV Centre-Val-de-Loire)



Larve de la chrysomèle du maïs.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Racines coronaires dévorées par les larves.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Verse et redressement des tiges en col-de-cygne.
(Source : ARVALIS - Institut du végétal)



Piège à phéromone pour la chrysomèle des racines du maïs (*Diabrotica virgifera virgifera*), avec captures de chrysomèle
(source : V.DUVAL, FREDON Hauts-de-France)

Le piégeage de la chrysomèle s'est déroulé durant la période estivale, de début juillet à fin août 2024. Plusieurs pièges ont été prolongés jusque mi-septembre.

Commune	Code Postal	Cumul des captures		
		Juillet-2024	Août 2024	Septembre 2024
SONS ET RONCHERES	02270	0	0	
BESME	02300	0	3	
LA NEUVILLE-LÈS-DORENGT	02450	0	0	
DHUYS ET MORIN-EN-BRIE	02540	0	0	
MÉZY-MOULINS	02650	0	0	0
ESTREUX	59990	0	0	
BEAUVAIS	60000	0	0	0
BONNIÈRES	60112	0	0	0
NOURARD-LE-FRANC	60130	0	0	
SERANS	60240	0	0	
CHAMANT	60300	0	0	0
BOISJEAN	62170	0	0	
LA CAPELLE-LÈS-BOULOGNE	62360	0	0	
PERNES-LÈS-BOULOGNE	62653	0	0	0
BELLOY-SUR-SOMME	80130	0	0	
MILLENCOURT-EN-PONTHIEU	80135	0	0	
AGENVILLERS	80150	0	0	1
ALBERT	80300	0	0	208
COTTENCHY	80440	0	3	53
TROIS-RIVIÈRES	80500	0	0	30
CAMPS-EN-AMIÉNOIS	80540	0	0	

Seulement 5 sites enregistrent des captures sur les 21 parcelles de maïs suivies. Les premières captures ont eu lieu fin août 2024 (Besmé 02 et Cottenchy 80). Cette année, le pic de vol a été enregistré durant la première quinzaine du mois de septembre.

Evaluation du risque :

La chrysomèle des racines de maïs est présente dans les Hauts-de-France. Cette année, elle a été détectée dans l'Aisne et principalement dans la Somme. Le nombre de captures est en augmentation par rapport à l'an dernier (**298 en 2024** contre 48 en 2023) mais ce nombre reste limité par rapport aux régions où la chrysomèle est déjà bien implantée (Alsace).



Les recommandations d'Arvalis sont les suivantes :

☞ En fonction des captures sur pièges à phéromones :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Pas de capture	Faibles captures sur pièges à phéromone <100 ad./piège/an	Captures significatives sur pièges à phéromone >100 ad./piège/an
+	Stress hydrique faible	Pas de recommandation concernant l'ITK	Pas de maïs l'année n+1 dans la parcelle où les 1ers individus ont été capturés en année n (& dans les parcelles contiguës cultivées en maïs l'année n)	Pas de maïs 1 an sur 6
+++	Stress hydrique fort			Pas de maïs 1 an sur 5
Surveillance		Pièges à phéromone (PAL)		

☞ En fonction des captures sur pièges chromatiques (jaunes) :

Risque de nuisibilité de la chrysomèle du maïs selon la parcelle		Très faibles captures sur pièges jaunes <0.5 adultes/piège/jour	Faibles captures sur pièges jaunes 0.5 à 5* adultes/piège/jour	Captures significatives sur pièges jaunes >5*adultes/piège/jour <i>Valeur indicative</i>
+	Stress hydrique faible	Pas de maïs 1 an sur 4	Pas de maïs 1 an sur 4 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
+++	Stress hydrique fort	Pas de maïs 1 an sur 3	Pas de maïs 1 an sur 3 <i>+ éventuelle protection insecticide au semis**</i>	Pas de maïs l'année suivante
<i>Surveillance</i>		Pièges jaunes (= pièges chromatiques Ph. AM)		

La rotation reste le moyen de lutte le plus efficace. L'absence de maïs, même une seule année, limite très fortement la population de chrysomèle du maïs présente dans la parcelle. En effet, l'insecte a besoin de consommer des racines de maïs durant son stade larvaire pour accomplir son développement. En absence de maïs au cours du printemps qui suit les pontes (déposées l'été précédent), la quasi-totalité de la population de la chrysomèle du maïs présente dans la parcelle sera anéantie.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.
 Directeur de la publication : Laurent Degenne - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.
 Animateurs filières et rédacteurs : Céréales : M. Lheureux - Chambre d'Agriculture de la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. Colza : C. Sagnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Alsace, N. Latraye - Terres Inovia. Maïs : V. Duval - Fredon Hauts de France, ProtégéInex : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. Lin : H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme.
 Betteraves : O.Ley, Y. Debeurvais, F. Courtois - ITB, C. Segnier - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.
 Avec la participation de : ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEI 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERESIA, CER 60, CETA de Ham-Vermendois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Alsace, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Île de France, COMPAS, Coopérative de Billy-sur-Thérain, Ets Biz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Despres, FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genève, IREO de Flixecourt, ITS Nord-Pas de Calais, ITS 02, ITS 50, ITS 60, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de Fôles, Lyode Agro Environnemental Tilloy les Horfaines, Nord Wgoce, NORIAF, PHYTEUROF, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereco, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Unéal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bill, Vanderhave, Van Robaeys Frères, Vasekon, VIVESCIA, M. Collin, M. Deroulers, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporta, Frédéric Garache, Vincent Guyot, Jean Marie Ratai, Benoît Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Mme Christine Machu (EARL du moulin de pierre).
 Coordination et renseignements : Aurélie Albert - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

Mise en page et diffusion : Christine DOUCHET et Sylvie CAVEL - Chambre d'Agriculture de la Somme

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la DRAAF Hauts-de-France et des Chambres d'Agriculture Hauts-de-France

Avec la participation de :

